

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20190404

Dossier : A-191-18

Référence : 2019 CAF 71

**CORAM : LE JUGE NADON
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE DE MONTIGNY**

ENTRE :

GPP

appellant

et

**LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE
L'IMMIGRATION**

intimé

Audience tenue à Montréal (Québec), le 4 avril 2019.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 4 avril 2019.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE DE MONTIGNY

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20190404

Dossier : A-191-18

Référence : 2019 CAF 71

**CORAM : LE JUGE NADON
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE DE MONTIGNY**

ENTRE :

GPP

appellant

et

**LE MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE
L'IMMIGRATION**

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 4 avril 2019.)

LE JUGE DE MONTIGNY

[1] L'appellant ne nous a pas convaincus que la Cour fédérale a erré dans son interprétation de l'article 31 de la *Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté et d'autres lois en conséquence*, L.C. 2014, ch. 22, et n'a pas davantage démontré que les critères pour l'obtention d'un mandamus

étaient rencontrés. Par conséquent, l'appel est rejeté sans frais et la question certifiée doit recevoir la réponse suivante :

Est-ce que l'article 13.1 de la *Loi sur la citoyenneté*, LRC 1985, c C-29 permet au ministre de suspendre une demande de citoyenneté présentée avant le 1^{er} août 2014 et dont il n'a pas été décidé définitivement avant cette date?

Réponse : oui.

« Yves de Montigny »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE
AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-191-18

INTITULÉ : GPP c. LE MINISTRE DE LA
CITOYENNETÉ ET DE
L'IMMIGRATION

LIEU DE L'AUDIENCE : MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 4 AVRIL 2019

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE NADON
LE JUGE PELLETIER
LE JUGE DE MONTIGNY

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE DE MONTIGNY

COMPARUTIONS :

Claudia Andrea Molina POUR L'APPELANT

Lisa Maziade POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Cabinet Molina Inc. POUR L'APPELANT
Montréal (Québec)

Nathalie G. Drouin POUR L'INTIMÉ
Sous-procureure générale du Canada
Montréal (Québec)